

Fin 2017, 61 400 enfants, adolescents et jeunes majeurs sont hébergés par l'un des 1 963 établissements de l'aide sociale à l'enfance (ASE). Ces derniers, qui offrent une capacité totale d'hébergement de 64 700 places, ont ainsi un taux d'occupation de 95 %. Celui-ci a augmenté de trois points par rapport à 2012 (92 %), malgré une hausse des capacités de 7 % durant cette période. Le taux d'encadrement dans ces structures s'élève à 85 emplois en équivalent temps plein (ETP) pour 100 places. En moyenne, les jeunes accueillis ont 13 ans et séjournent douze mois dans l'établissement, mais le profil des jeunes accueillis et la durée d'hébergement varient sensiblement selon les missions des établissements.

Le placement en établissement est l'une des principales mesures mises en œuvre par l'aide sociale à l'enfance (ASE), avec le placement en famille d'accueil et les actions éducatives. Cinq catégories d'établissements sont prises en compte ici : les maisons d'enfants à caractère social (MECS), les foyers de l'enfance, les pouponnières à caractère social, les villages d'enfants et les lieux de vie et d'accueil (voir fiche 24). Ces établissements accueillent des enfants ou jeunes adultes de moins de 21 ans, mais se distinguent entre eux par les caractéristiques sociodémographiques des publics, les formes d'hébergements, la durée d'accueil ou encore le taux d'encadrement¹.

Une très large prédominance des MECS et des foyers

Fin 2017², les trois quarts des 64 700 places d'hébergement³ des établissements de l'ASE se situent dans les 1 233 MECS. Celles-ci proposent 47 800 places (tableau 1). La capacité moyenne des MECS est ainsi de 39 places. La seconde catégorie d'établissements en matière de capacité est celle des 243 foyers de l'enfance. Ces derniers comptent en moyenne 49 places pour une offre totale de 11 800 places.

Les capacités d'hébergement en MECS s'accroissent de 7 % depuis fin 2012 et de 20 % depuis fin 2008. En foyers de l'enfance, la hausse est de 8 % depuis 2012 et de 15 % depuis 2008.

Les autres types de structures proposent un nombre de places nettement moins élevé (5 100 places), qui a peu augmenté depuis fin 2012 (+2 %), mais l'évolution reste importante par rapport à 2008 (+23 %). En termes relatifs, les villages d'enfants connaissent toutefois une forte augmentation de leurs capacités d'accueil, liée à la hausse du nombre de structures : +16 % de places par rapport à fin 2012, +36 % par rapport à fin 2008. À l'inverse, les capacités d'accueil des pouponnières et des lieux de vie ont légèrement diminué depuis 2012 (-2 %), tandis que le nombre de places avait augmenté entre 2008 et 2012.

Une prépondérance de l'hébergement en internat malgré une diversification de l'offre d'accueil

Parmi les différents types d'hébergements proposés par les établissements de l'ASE (encadré 1), l'hébergement en internat collectif reste majoritaire dans l'activité des établissements et représente 59 % de l'ensemble des places disponibles (graphique 1).

1. Le taux d'encadrement est défini dans cette fiche comme le rapport entre le nombre d'emplois en équivalent temps plein (ETP) et le nombre de places d'hébergement.

2. L'ensemble des chiffres mentionnés dans cette fiche sont issus de l'enquête auprès des établissements et services de la protection de l'enfance (ES-PE) de 2017. Les évolutions entre 2008 et 2012 sont calculées grâce aux éditions précédentes de l'enquête ES-PE.

3. Ce nombre de places tient compte du nombre de mesures de placement à domicile pour lequel certains établissements sont habilités (encadré 1), même si les jeunes pris en charge peuvent résider chez leurs parents.

Cette part diminue cependant de 9 points par rapport à fin 2012 en raison d'une diversification importante des autres modalités d'hébergement, principalement dans les MECS et les foyers de l'enfance. Cette diversification s'est notamment poursuivie au profit de l'hébergement éclaté, hors de l'établissement, qui est passé de 13 % en 2012 à 17 % en 2017. Par ailleurs, désormais décompté dans l'édition 2017 de l'enquête ES-PE, le placement

à domicile représente 10 % de l'offre d'hébergement des établissements. Les MECS et les foyers de l'enfance ont plus largement recours à ces deux pratiques de placement que les autres catégories d'établissements. Ils ont des offres d'hébergement diversifiées : malgré une majorité de places en internat collectif (respectivement 63 % et 56 %), l'ensemble des types d'hébergements possibles sont proposés.

Tableau 1 Offre d'accueil dans les établissements de l'ASE, fin 2008, fin 2012 et fin 2017

	Nombre d'établissements					Capacité d'hébergement installée				
	2008	2012	2017	Évolution 2008-2017 (en %)	Évolution 2012-2017 (en %)	2008	2012	2017	Évolution 2008-2017 (en %)	Évolution 2012-2017 (en %)
MECS ¹	1 115	1 204	1 233	11	2	39 700	44 800	47 800	20	7
Foyers de l'enfance	211	215	243	15	13	10 300	10 900	11 800	15	8
Pouponnières	31	30	33	6	10	780	850	830	6	-2
Villages d'enfants	21	24	28	33	17	1 100	1 300	1 500	36	16
Lieux de vie	385	459	426	11	-7	2 200	2 800	2 700	22	-2
Ensemble	1 763	1 932	1 963	11	2	54 100	60 700	64 700	20	7

1. MECS : maison d'enfants à caractère social.

Lecture > 1 233 MECS sont recensées au 15 décembre 2017, représentant une hausse du nombre d'établissements de 11 % par rapport à 2008 et de 2 % par rapport à 2012. Ces MECS possèdent une capacité totale de 47 800 places, représentant une augmentation de leur capacité d'accueil de 20 % depuis 2008 et de 7 % depuis 2012.

Champ > France métropolitaine et DROM, hors Mayotte, au 15 décembre.

Source > DREES, enquêtes auprès des établissements et services de la protection de l'enfance (ES-PE) 2008, 2012 et 2017.

Encadré 1 Les différents types d'hébergements proposés par les établissements de l'ASE

- > **Hébergement en internat collectif** : hébergement regroupé dans l'établissement.
- > **Hébergement en structure éclatée ou individualisé** : hébergement hors de l'établissement, dans un ensemble de logements ou de chambres dispersés dans l'habitat social, le logement ordinaire ou à l'hôtel.
- > **Placement à domicile** : hébergement quotidien au domicile parental, suivi par les travailleurs sociaux (par exemple, à travers des visites à domicile), et laissant la possibilité d'une place de « repli » en structure d'accueil si la situation le nécessite.
- > **Assistant(e) familial(e)** : hébergement chez un(e) assistant(e) familial(e), dès lors que le placement est géré et rémunéré par la structure.
- > **Accueil mère-enfant** : hébergement de femmes enceintes ou de jeunes mères (y compris mineures) accompagnées d'enfant(s) de moins de 3 ans.
- > **Pouponnière** : hébergement d'enfants de moins de 3 ans.
- > **Lieu de vie et d'accueil** : structure ou section d'hébergement gérée par une personne physique ou morale autorisée à accueillir entre trois et sept enfants (jusqu'à dix enfants par dérogation).

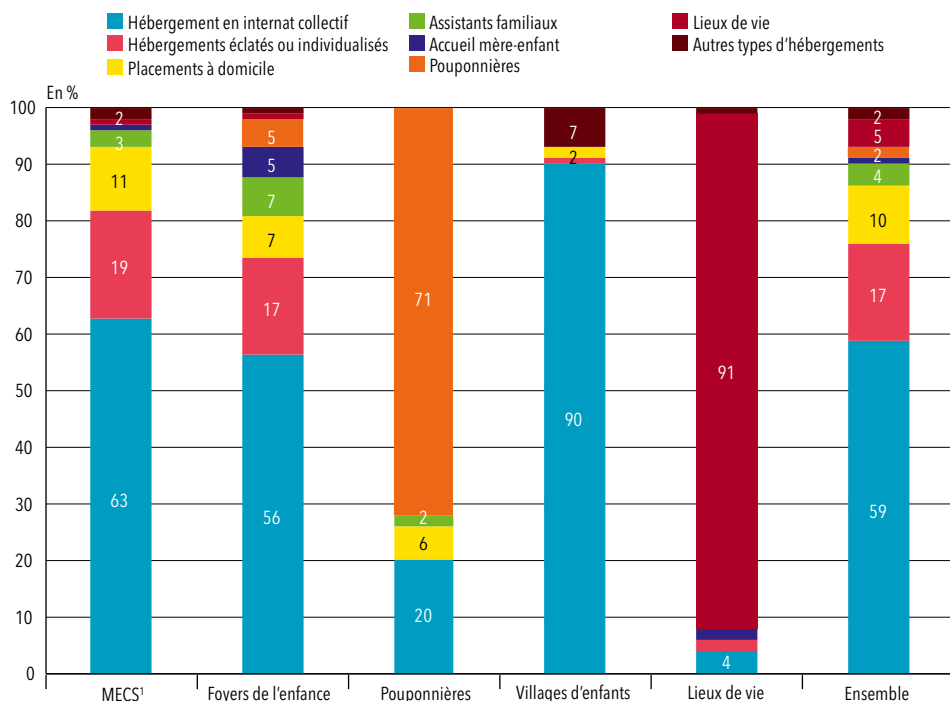
Pour les trois autres types de structures, l'offre est beaucoup plus homogène. On compte ainsi 71 % de places de pouponnière en pouponnières (ces établissements comptent aussi 20 % de places d'internat collectif, qui peuvent accueillir des enfants au-delà de l'âge de 3 ans), alors que 90 % des places des villages d'enfants correspondent à de l'hébergement en internat collectif et que 91 % de celles proposées par les lieux de vie leur sont spécifiques.

Un taux d'encadrement en baisse et très hétérogène selon les catégories d'établissements

En décembre 2017, les 1 963 établissements de l'ASE proposant de l'hébergement comptent 55 000 emplois en équivalent temps plein (ETP), ce qui représente 85 ETP pour 100 places d'hébergement (tableau 2). Ce taux d'encadrement a

diminué par rapport à 2008 et à 2012, où il était respectivement de 93 % et de 89 %. Fin 2017, il varie fortement en fonction des catégories d'établissements : de 67 % dans les lieux de vie – qui sont de petites structures avec très peu d'enfants accueillis – à 160 % dans les pouponnières, où l'accueil d'enfants en bas âge nécessite plus de personnel, notamment paramédical et en particulier des auxiliaires de puériculture. Entre ces deux extrêmes, le taux d'encadrement atteint 75 % dans les villages d'enfants, 79 % dans les MECS et 109 % dans les foyers de l'enfance. Dans les MECS et les foyers de l'enfance, le nombre d'ETP pour 100 places a progressivement diminué, expliquant ainsi la baisse globale du taux d'encadrement. Ce taux a en effet diminué de 8 points dans les MECS et de 13 points dans les foyers de l'enfance depuis 2008, et respectivement de 4 et 9 points depuis 2012.

Graphique 1 Répartition des places par type d'hébergement, fin 2017



1. MECS : maison d'enfants à caractère social.

Lecture > Dans les MECS, au 15 décembre 2017, 63 % des places d'accueil sont dédiées à de l'hébergement de type collectif au sein des établissements, 19 % à de l'hébergement éclaté ou individualisé.

Champ > France métropolitaine et DROM, hors Mayotte, au 15 décembre 2017.

Source > DREES, enquête auprès des établissements et services de la protection de l'enfance (ES-PE) 2017.

Le développement du placement à domicile dans ces deux catégories d'établissements pourrait expliquer une partie de cette baisse : les jeunes concernés par ce type de placement sont normalement beaucoup moins présents dans l'établissement que les jeunes accueillis sur d'autres types de places, et ils requièrent donc a priori moins de personnel pour les accompagner. Concernant les autres types de structures, le taux d'encadrement est toujours à la hausse dans les pouponnières et les lieux de vie depuis 2008, et reste assez stable dans les villages d'enfants.

Un taux d'occupation global de 95 %

Fin 2017, 61 400 jeunes sont placés en établissement (tableau 2), représentant une hausse de 10 % par rapport à 2012. Les MECS en accueillent 45 700, les foyers de l'enfance 11 000. Le taux d'occupation agrégé⁴ des structures atteint 95 % fin 2017. Ce taux est plus important qu'en 2012, où il s'élevait à 92 %. Il a notamment augmenté dans les MECS (+4 points, passant de 92 % à 96 %) et particulièrement dans les pouponnières (+11 points, passant de 84 % à 95 %). Au total, 12 % des établissements de l'ASE ont un taux d'occupation supérieur à 100 % fin 2017. En excluant les places de

placement à domicile, le taux d'occupation agrégé fin 2017 pour l'ensemble des catégories d'établissements reste tout aussi élevé (95 %).

Des durées de séjour caractéristiques des missions des établissements

La durée moyenne de séjour, pour les enfants ou jeunes adultes⁵ sortis d'un établissement au cours de l'année 2017, est de douze mois (tableau 3). Toutefois, de grandes disparités sont observées : dans l'ensemble, un quart des jeunes sont restés moins d'un mois, la moitié moins de cinq mois et un quart plus de seize mois. Les durées moyennes de séjour varient fortement par type d'établissement, notamment en raison des différences de missions.

Les foyers de l'enfance assurent des missions d'orientation et d'évaluation de la situation des enfants, mais aussi d'accueil d'urgence. Les séjours au sein de ces établissements sont donc courts : cinq mois en moyenne, et la moitié des jeunes accueillis le sont pour moins d'un mois. Aussi, le renouvellement des jeunes accueillis est bien plus élevé que dans les autres établissements de l'ASE (1,8 sortie par place pour l'ensemble de l'année 2017 contre, par exemple, 0,7 dans les MECS).

Tableau 2 Effectifs accueillis et taux d'encadrement, fin 2017

	Effectifs présents	Taux d'occupation (en %)	Sorties au cours de l'année 2017	Entrées au cours de l'année 2017	Taux d'encadrement (en %)
MECS ¹	45 700	96	31 800	33 500	79
Foyers de l'enfance	11 000	93	21 300	22 700	109
Pouponnières	790	95	1 090	1 010	160
Villages d'enfants	1 400	95	270	300	75
Lieux de vie	2 500	91	1 300	1 100	67
Ensemble	61 400	95	55 800	58 700	85

1. MECS : maison d'enfants à caractère social.

Lecture > 45 700 mineurs ou jeunes majeurs sont effectivement accueillis en MECS fin 2017. Autrement dit, sur 100 places, 96 sont occupées (taux d'occupation agrégé). Les MECS dénombrent 31 800 sorties de leurs établissements et 33 500 entrées au cours de l'année 2017. Le taux d'encadrement (effectifs du personnel en ETP/nombre de places d'hébergement) des MECS est de 79 %.

Champ > France métropolitaine et DROM, hors Mayotte, au 15 décembre 2017 (au 31 décembre 2017 pour les effectifs du personnel).

Source > DREES, enquête auprès des établissements et services de la protection de l'enfance (ES-PE) 2017.

4. Le taux d'occupation agrégé exprime le nombre de places occupées rapporté au nombre de places sur l'ensemble des établissements.

5. La suite de cette fiche exclut du champ de l'analyse les personnes accueillies dans les sections d'accueil mère-enfant fin 2017.

Le séjour en pouponnière est aussi d'assez courte durée, puisque ces structures sont réservées aux enfants en bas âge. De fait, les enfants n'y restent pas longtemps : huit mois en moyenne et un quart des enfants sont accueillis pour moins de deux mois. Les MECS et les lieux de vie accueillent les enfants pour des durées similaires : respectivement dix-sept et seize mois en moyenne. Enfin, les villages d'enfants, dont l'objectif est d'accueillir des fratries avec une prise en charge à long terme dans un cadre de type familial, proposent des séjours beaucoup plus longs : cinq ans en moyenne (59 mois) et un quart des enfants y restent plus de sept ans (83 mois).

Une structure par âge liée au type d'établissement

L'âge des jeunes accueillis dépend en premier lieu des projets d'établissements, et donc des catégories de structures. Les pouponnières hébergent une large majorité d'enfants de moins de 3 ans (83 %) [graphique 2]. Dans les foyers de l'enfance, la moyenne d'âge est de 11 ans, 51 % des jeunes ayant entre 13 et 17 ans. Une part non négligeable (13 %) d'enfants de moins de 3 ans y est accueillie, notamment car des sections pouponnières sont parfois intégrées à des foyers de l'enfance départementaux. À l'inverse, la part des jeunes majeurs y demeure faible (4 %).

Malgré quelques légères différences, les publics accueillis dans les MECS et les lieux de vie présentent des similitudes en termes d'âge. Ces publics sont dans l'ensemble plus âgés (de 14 ans en moyenne) que dans les autres types d'établissements. MECS et lieux de vie hébergent peu d'enfants de moins de 6 ans (8 % dans les MECS et 3 % dans les lieux de vie), une minorité d'enfants de 7 à 12 ans (26 % et 21 %) et de 13 à 14 ans (14 % et 20 %), une majorité relative de jeunes âgés de 15 à 17 ans (40 % et 44 %) et une part assez importante de jeunes majeurs (13 % et 12 %). Enfin, dans les villages d'enfants, l'âge moyen est de 10 ans, soit moins que dans l'ensemble des établissements. Cela s'explique par une surreprésentation des enfants de 4 à 6 ans (15 %) et de 7 à 12 ans (46 %).

19 % des jeunes hébergés sont des mineurs non accompagnés

À la mi-décembre 2017, 19 % des jeunes hébergés sont des mineurs non accompagnés (MNA)⁶ [tableau 4]. Les MNA sont en grande majorité des garçons (91 %, contre 56 % des non-MNA). En raison de la prise en charge croissante des MNA (voir fiche 27), la part des garçons chez les jeunes placés en établissement de l'ASE (62 % dans l'ensemble) est plus importante qu'en 2012 (+5 points).

Tableau 3 Durée de séjour dans l'établissement des mineurs et jeunes majeurs sortis en 2017

	En mois					
	MECS ¹	Foyers de l'enfance	Pouponnières	Villages d'enfants	Lieux de vie	Ensemble
Premier décile	<1	<1	<1	4	<1	<1
Premier quartile	3	<1	2	22	1	1
Médiane	11	1	6	41	5	5
Troisième quartile	23	5	12	83	21	16
Dernier décile	38	13	18	140	44	31
Moyenne	17	5	8	59	16	12

1. MECS : maison d'enfants à caractère social.

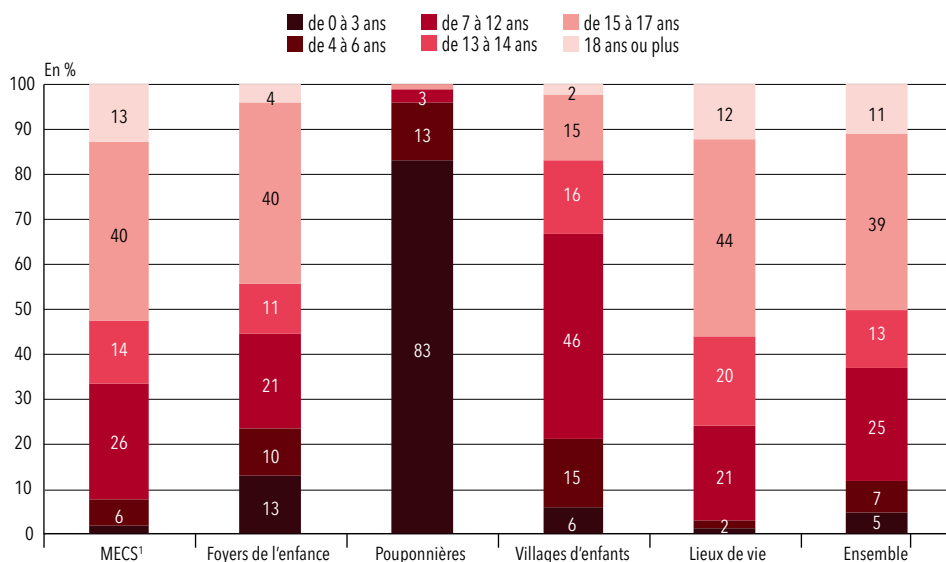
Note > Les sections d'accueil mère-enfant sont exclues du champ d'analyse.

Lecture > 25 % des jeunes sortis en 2017 des villages d'enfants sont restés moins de 22 mois dans l'établissement.

Champ > France métropolitaine et DROM, hors Mayotte, jeunes sortis d'établissement en 2017.

Source > DREES, enquête auprès des établissements et services de la protection de l'enfance (ES-PE) 2017.

6. La prise en charge des mineurs non accompagnés peut se poursuivre une fois majeur, mais cette dénomination administrative reste toutefois identique (MNA).

Graphique 2 Répartition par sexe et âge des enfants et adolescents accueillis, fin 2017

1. MECS : maison d'enfants à caractère social.

Note > Les sections d'accueil mère-enfant sont exclues du champ d'analyse.

Lecture > 40 % des jeunes accueillis au 15 décembre 2017 dans les foyers de l'enfance ont entre 15 et 17 ans (âge atteint au 31 décembre 2017).

Champ > France métropolitaine et DROM, hors Mayotte, au 15 décembre 2017.

Source > DREES, enquête auprès des établissements et services de la protection de l'enfance (ES-PE) 2017.

Tableau 4 Répartition des mineurs et jeunes majeurs accueillis selon leurs caractéristiques individuelles, fin 2017

		En %					
		MECS¹	Foyers de l'enfance	Pouponnières	Villages d'enfants	Lieux de vie	Ensemble
Sexe	Femme	39	34	46	51	36	38
	Homme	61	66	54	49	64	62
MNA/Non-MNA	Mineurs non accompagnés	18	28	<1	1	10	19
	(dont MNA mineurs)	(14)	(27)	(<1)	(1)	(8)	(15)
	(dont MNA majeurs)	(4)	(1)	(0)	(0)	(2)	(3)
	Non-mineurs non accompagnés	82	72	100	99	90	81
Pays de naissance (par zone géographique)	France	76	65	99	97	86	76
	Union européenne (hors France)	1	2	<1	1	1	1
	Hors Union européenne	22	31	<1	2	13	22
	Inconnu	<1	2	<1	0	0	1
Reconnaissance administrative du handicap	En situation de handicap	13	12	4	11	28	13
	Pas en situation de handicap	87	88	96	89	72	87

1. MECS : maisons d'enfants à caractère social.

Notes > Les sections d'accueil mère-enfant sont exclues du champ d'analyse.

Un jeune est considéré comme en situation de handicap si un handicap lui a été reconnu par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Lecture > 65 % des jeunes accueillis en foyers de l'enfance au 15 décembre 2017 sont nés en France.

Champ > France métropolitaine et DROM, hors Mayotte, au 15 décembre 2017.

Source > DREES, enquête auprès des établissements et services de la protection de l'enfance (ES-PE) 2017.

La part des MNA est particulièrement importante en foyers de l'enfance (28 %), suivis des MECS (18 %) et des lieux de vie (10 %). La part de garçons est ainsi plus élevée dans ces trois catégories d'établissements par rapport aux pouponnières et aux villages d'enfants. Par ailleurs, 23 % des jeunes hébergés sont nés dans un pays étranger. La quasi-totalité des MNA sont nés hors de France, contre 6 % des non-MNA.

D'autre part, sur l'ensemble des cinq catégories de structures, 13 % des jeunes en établissement ont une reconnaissance administrative d'un handicap par une maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Cette part est plus élevée dans les lieux de vie (28 %) et plus faible en pouponnières (4 %).

86 % des jeunes sont suivis par l'ASE avant leur entrée dans l'établissement, 67 % après leur sortie

Parmi les enfants ou jeunes adultes hébergés dans les établissements au 15 décembre 2017, 86 % étaient déjà suivis par l'ASE juste avant leur entrée dans l'établissement.

Quatre jeunes sur cinq, suivis au sein des établissements, sont protégés sur décision d'un juge des enfants. Plus précisément, 73 % le sont par mesures judiciaires de placement, dont la très large majorité correspond à des placements à l'ASE décidés par un juge des enfants au titre de l'assistance éducative, et 6 % le sont par placements directs par un juge (voir fiche 24). La part des jeunes placés en établissement par mesures judiciaires est plus importante que cinq ans auparavant (66 % en 2012), aux dépens des mesures administratives (23 % en 2012).

Les types de mesures qui conduisent au placement varient fortement selon les catégories d'établissements. Les villages d'enfants et les pouponnières accueillent principalement des enfants placés à la suite d'une mesure judiciaire (respectivement 87 % et 78 % des cas). Les foyers de l'enfance hébergent

davantage de jeunes en placements directs (16 %) et en accueils d'urgence (5 %) que les autres catégories d'établissements. Les MECS et les lieux de vie ont une part plus importante de leur public en mesure administrative (respectivement 19 % et 23 %), notamment en contrat ou accueil provisoire jeune majeur (10 % et 8 %), contrairement aux autres structures où ces parts restent faibles.

À la sortie de l'établissement, 34 % des enfants ou jeunes adultes vont vivre chez un parent ou un proche (famille, amis ou tiers digne de confiance) alors qu'ils étaient 46 % à y résider avant la prise en charge dans l'établissement⁷. Cette situation à la sortie n'en reste pas moins la plus courante, devant la poursuite de prise en charge dans un autre établissement de l'ASE (20 %), dans une famille d'accueil (10 %), ou encore dans un logement personnel ou accompagné (11 %). Enfin, deux tiers (66 %) des jeunes continuent de bénéficier d'une mesure d'ASE à leur sortie de l'établissement. En particulier, 40 % font l'objet d'une mesure judiciaire de placement et 9 % sont orientés vers une action éducative à domicile (AED) ou en milieu ouvert (AEMO).

Un retard scolaire à l'entrée au collège plus important pour les enfants hébergés par l'ASE

Parmi les enfants hébergés fin 2017, 40 % de ceux de 11 ans, en âge d'aller au collège, sont scolarisés à l'école primaire, traduisant un important retard scolaire. À titre comparatif, le taux de retard à l'entrée au collège est de 10 % dans l'ensemble de la population en 2017-2018⁸.

97 % des jeunes placés en établissement âgés de 6 à 15 ans sont scolarisés, contre 100 % de la même classe d'âge dans l'ensemble de la population. La déscolarisation est plus fréquente pour les jeunes entrés récemment dans l'établissement : 92 % des jeunes de 6 à 15 ans arrivés depuis moins de trois mois dans l'établissement sont scolarisés, contre 98 % pour ceux arrivés depuis trois mois ou plus. ■

7. Les situations de logement avant et après le passage dans l'établissement ne sont pas connues pour, respectivement, 10 % et 11 % des jeunes.

8. Source : DEPP. Champ : France métropolitaine et DROM, hors Mayotte, enseignement public et privé.

Pour en savoir plus

- > Des données complémentaires et détaillées de l'enquête ES-PE sont disponibles sur [data.drees](http://data.drees.sante.gouv.fr) : www.data.drees.sante.gouv.fr, rubrique Établissements de santé, sociaux et médico-sociaux, sous-rubrique L'enquête auprès des établissements et services de la protection de l'enfance (ES-PE).
- > Voir également le communiqué de presse accompagnant les données sur le personnel des établissements de l'aide sociale à l'enfance fin 2017.
- > **Abassi, E.** (2020, mai). 61 000 enfants, adolescents et jeunes majeurs hébergés fin 2017 dans les établissements de l'aide sociale à l'enfance. DREES, *Les Dossiers de la DREES*, 55.
- > **Mainaud, T.** (2013, juillet). Échec et retard scolaire des enfants hébergés par l'aide sociale à l'enfance. DREES, *Études et Résultats*, 845.
- > **Pliquet, E.** (2016, septembre). Aide sociale à l'enfance : 55 000 enfants et adolescents hébergés en établissements. DREES, *Études et Résultats*, 974.
- > **Pliquet, E.** (2016, mars). Fin 2012, les établissements relevant de l'aide sociale à l'enfance offrent 60 000 places d'hébergement. DREES, *Études et Résultats*, 955.